

39

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DE MODERNISATION FILIERE AERONAUTIQUE

une enveloppe de

100 M€

pour la filière aéronautique



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI et Grande Entreprise



FORME DE L'AIDE

Subvention



PÉRIODE

Dépôt des dossiers
jusqu'au 31/07/2020

QUELS PROJETS ?

L'État lance un vaste **plan de relance aéronautique** de plus de 15 milliards d'euros pour des industries plus compétitives et décarbonnées. Parmi les mesures, **une enveloppe de 100 M€ pour 2020 a été allouée en soutien aux investissements** dans la filière. Les entreprises ont jusqu'au 31 juillet 2020 pour déposer un dossier.

Les projets attendus concernent :

- ↳ **La diversification** ou investissement dans de nouvelles activités ;
- ↳ **La modernisation industrielle** des sites de production ;
- ↳ **La transformation numérique** (industrie du futur) ;
- ↳ **L'amélioration de la performance environnementale** des procédés de production, notamment leur contribution à l'économie circulaire ;
- ↳ **La consolidation** de la filière.

IMPORTANT !

Sont considérées dans la filière aéronautique les entreprises quelle que soit leur taille avec une part d'au moins 15% du chiffre d'affaires lié à la filière sur les 2 dernières années.

- ↳ Les **projets doivent être d'au moins 200 K€**.
- ↳ Le plan d'affaires, les retombées sociales, environnementales, économiques et technologiques, seront étudiées avec attention.

⚠ **Jusqu'au 31 juillet 2020.**

17 ANS
D'expérience

53 M€
D'aides publiques
obtenues en 2019

4
Implantations
en France

46
Collaborateurs



**Franck
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
DÉCISIONS
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS

